

# Forum Rwandais

*Nous dirons la vérité.....même si elle blesse !*

Espace d'expression pour construire l'avenir du Rwanda  
Bulletin du Rassemblement pour le Retour des Réfugiés et la Démocratie au Rwanda  
N° 11 Novembre 2000

## EDITORIAL

### Dix ans de tyrannie, d'oppression et de misère imposées au peuple rwandais par le FPR

Dix ans de misère pour le peuple rwandais signifient en fait dix ans de règne de culture de la mort, culture du mensonge, culture de la terreur, culture de la torture, culture de l'impunité, culture de spoliation, culture de la haine, culture du vol, culture d'humiliation, culture de la peur, culture de... culture de... en fin tous ces qualificatifs utilisés arrivent à peine à traduire exactement la misère et la désolation imposées de force aux rwandais par le «Front Patriotique Rwandais (FPR)» depuis son déclenchement de la guerre en 1990.

En effet, le 1<sup>er</sup> Octobre 1990, le FPR, composé en grande partie par les éléments de l'armée nationale ougandaise (NRA) et les tutsi qui avaient perdu le pouvoir suite à la révolution démocratique populaire de 1959, a attaqué le Rwanda dans le but de prendre le pouvoir par la force des armes et cela au mépris de toute conséquence. Cette guerre a semé la désolation dans toute famille rwandaise, qu'elle soit hutu, tutsi ou twa. Elle a fait et fait encore d'innombrables victimes, beaucoup de veuves et surtout beaucoup d'orphelins, de sans abris et aussi beaucoup de réfugiés qui errent de part le monde.

Qu'on se le dise, à l'oreille ou à haute voix, le monde est réellement en décadence; parce qu'il était jusqu'ici inconcevable, même inimaginable, qu'un groupe des "hors-la-loi" soit sponsorisé par les grandes puissances de ce monde pour terroriser tout un peuple et désorganiser toute une sous-région. Mais, qu'on se le dise aussi, cela n'est pas une particularité de seuls rwandais et de la sous-région des Grands Lacs, elle est devenue la recette de la nouvelle forme de colonisation. Les leçons enseignées et apprises sur la bonne gouvernance ont été rééditées et remplacées, mais cette fois-ci, à l'inverse: Il faut être plutôt «Rebelle» pour bénéficier du soutien massif de la communauté internationale. Réflexion toute faite ne sommes-nous pas retombés au temps de la conquête, où

seules les armes avaient «Force de Loi»?! C'est dans ce contexte qu'on doit comprendre la scène tragique qui se déroule au Rwanda et dans la Région des Grands Lacs. Après la mauvaise expérience qu'a eu l'armée américaine en Somalie, pourquoi vouloir recoloniser l'Afrique centrale en s'appuyant sur une organisation criminelle comme le FPR qui a été caractérisée tout le long de la guerre par son comportement belliqueux, aventurier et l'esprit sanguinaire? Et pourquoi donc une conquête du genre «va-t-en-guerre» au lieu des accords commerciaux d'exploitation de cette partie riche mais pauvre de l'Afrique? Eh bien la réponse est toute simple: la cupidité des puissants de ce monde et leur esprit de domination toujours croissante font qu'ils ne veulent plus se contenter des "Payback" sous forme des seuls intérêts sur les investissements engagés dans les exploitations mais plutôt sous forme de la totalité des exploitations 'Output' des investissements engagés dans la guerre, et cela sans partager avec qui que ce soit.

#### Dans ce numéro

Éditorial	1
Discours d'ouverture du 3 <sup>e</sup> Congrès du RDR	2
Résolutions du 3 <sup>e</sup> Congrès du RDR	6
Dictature à l'ougandaise	7
L'impunité et la répression politique	9
Tribunaux spécialisés "gacaca"	10
Les Barundis ont signé les accords de paix	11
Principes de base du RDR	11

Dans tout cela le pauvre petit Rwanda n'a eu droit au traitement privilégié des grands de ce monde qu'à cause de sa position stratégique qui sert de «porte d'entrée» au grand et riche ex-Zaïre. Il faut

signaler que cette porte a été inaccessible avant le régime du FPR. Le Peuple rwandais, aussi paisible soit-il, ne peut pas accepter d'être pris en otage par un groupe d'aventuriers et moins encore de servir d'intermédiaire pour déstabiliser ses voisins. Il estime que la vraie collaboration avec les Grandes Puissances devraient passer par des accords au travers des institutions démocratiquement établies. Le RDR, après avoir constaté que la situation politique qui prévaut aujourd'hui au Rwanda est caractérisée par la dictature, la terreur, les violations graves et massives de droits de l'homme, les crimes contre l'humanité, la folie d'amener un peuple en aventure de guerre chez ses voisins, la terreur et l'exil d'une partie importante de la population à cause de la tyrannie du régime et surtout par le manque de la démocratie, demande que la communauté internationale se désolidarise avec l'homme fort de Kigali au lieu de continuer à

se faire passer pour son complice.

Le RDR, toujours fidèle à son objectif de lutter pour un «Peuple réconcilié dans un État de Droit» lance un appel à la communauté internationale d'arrêter toute exportation d'armes vers le Rwanda et de geler toute coopération avec l'armée de Kagame dont il se sert pour perpétrer le génocide en Afrique centrale. Le RDR demande, une fois de plus, que toute aide au gouvernement rwandais soit conditionnée à son engagement à un partage démocratique du pouvoir et un plein respect des droits de l'homme en entamant le dialogue avec l'opposition afin de promouvoir la paix et la démocratie dans le pays.

**La rédaction.**

---

## Discours d'ouverture du 3<sup>e</sup> Congrès du RDR

*Par Ndereyehe Charles : Président sortant du RDR*

Honorables invités,

Chers compatriotes,

Chers collègues,

C'est un plaisir et un honneur pour moi de prendre la parole devant vous. Au nom du RASSEMBLEMENT POUR LE RETOUR DES REFUGIES ET LA DEMOCRATIE AU RWANDA et à mon nom personnel, je voudrais vous remercier sincèrement d'avoir répondu à notre invitation.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, permettez-moi de remercier sincèrement le Peuple Allemand et, à travers lui, le peuple européen, pour la sympathie, la compréhension et l'hospitalité manifestées à l'égard des Réfugiés rwandais.

Chers amis,  
Chers compatriotes,

Je suis heureux de me retrouver de nouveau avec la plupart d'entre vous avec qui j'étais lors de notre dernier congrès tenu à Paris en Août 1998. Je suis particulièrement honoré par la présence de mon prédécesseur, Premier Président du RDR, et de 2 de ses 4 Vices-Présidents, tous les 3 membres

fondateurs de première heure du RDR comme moi-même. Je ne manquerais pas de signaler la présence et de remercier également 2 autres Commissaires pionniers du RDR et qui ont accepté de continuer à me donner leurs appuis dans la tâche que vous m'avez confiée.

Par cette occasion, je remercie encore très sincèrement les frères compatriotes qui ont voulu placer leur confiance en moi pour les 2 années qui viennent de s'écouler. Mes remerciements vont également à tous ceux qui ont ultérieurement accepté de se joindre à nous pour nous épauler dans cette lourde tâche que nous nous sommes volontairement assignée.

En acceptant ces responsabilités, nous avons signé un pacte de solidarité pour travailler la main dans la main afin de prêter main forte à notre population victime de la pire dictature qu'ait connue le Rwanda. Le peuple Rwandais est profondément meurtri par la guerre et ses conséquences. Nous devons tout faire pour redonner espoir à ce peuple. Pour cela, il faut que nous fassions des propositions concrètes et réalistes pour sortir de l'impasse. Il faut que les Rwandais de l'intérieur nous fassent confiance. Il faut dépasser les divisions, les haines et l'esprit de revanche. C'est pourquoi, au RASSEMBLEMENT POUR LE RETOUR DES REFUGIES ET LA DEMOCRATIE AU RWANDA, nous avons choisi la voie du dialogue et des négociations pour l'établissement d'une paix durable.

C'est en Octobre 1994 que l'idée du RDR a jailli dans la tête des exilés rwandais. Ça semble une longue période pour des apatrides qui voudraient voir leur calvaire prendre fin, mais c'est une période courte pour créer une organisation politique ex nihilo et la consolider. Avec ses 6 ans d'existence, le RDR vient d'acquérir une expérience que seuls des aveugles ne peuvent pas voir. C'est pourquoi nous devons mettre terme à la phase de recherche de stabilité pour passer au stade d'action. Ce qui justifie aussi les transformations et les réformes que nous avons accepté d'opérer dans notre organisation.

Le RDR n'est plus un groupe de pression, il est devenu une organisation politique à vocation de parti politique. Ses actions se placent dans une logique de prise du pouvoir, seul ou avec les autres, pour instaurer un État de droit au Rwanda. Le RDR est constitué par des membres qui adhèrent à sa plate-forme idéologique, des membres ayant accepté une commune lecture de l'histoire du Rwanda, analyse qui est à la base des choix des politiques et stratégiques de l'organisation. La pertinence des analyses du RDR vis à vis de la problématique rwandaise est confirmée par la vérification de beaucoup d'événements que nous avions présagés, la découverte de la vraie nature dictatoriale et criminelle du FPR même par les plus incrédules, et la mise en surface de beaucoup de crimes que le FPR avait su savamment maquiller et camoufler.

Durant ces 3 jours nous allons discuter sur des thèmes cruciaux qui concernent notre peuple et notre Nation. Nos débats doivent nous aider à répondre aux questions qui nous sont constamment posées, à savoir : Qu'allez-vous faire du pouvoir que voulez prendre? Quelles sont les garanties réelles que vous offrez pour instaurer Un État de droit au Rwanda, un État démocratique et pluraliste ? Qu'il soit pris pacifiquement ou de force, nous devons voir clairement comment ce pouvoir sera organisé pour servir tout le peuple rwandais. Nos partenaires et les rwandais que nous mobilisons autour de notre programme doivent être rassurés par la solidité de nos conceptions qui découlent de nos convictions profondes telles qu'elles sont énoncées dans notre plate-forme politique. Nous devons faire des propositions concrètes et réalistes, dépassant le cadre de déclaration d'intentions. Nous devons prouver que nous sommes différents des autres en offrant des garanties réelles qui rassurent et sécurisent toutes les composantes de la société rwandaise.

Tous les membres du RDR et tous les Rwandais qui partagent ses objectifs, doivent prendre l'engagement de faire de notre pays un pays uni, indivisible, indépendant et souverain, et d'œuvrer

pour l'établissement d'un État de Droit. Nous devons prouver aux yeux du monde que nous sommes capables de faire du Rwanda un pays où toutes les composantes de la population réconciliée vivent ensemble. Il est de notre conviction profonde que la réconciliation est possible et que toutes les ethnies peuvent vivre en harmonie au Rwanda, à condition qu'il y ait un dialogue entre toutes les composantes de la société rwandaise, sans exclusion aucune, pour mettre en place des Institutions qui rassurent et sécurisent tout un chacun.

Le RDR a pu jusqu'à présent résister aux courants régionalistes et ethnistes. Nous devons continuer sur cette ligne pour que notre idéologie vise le strict respect des droits et des libertés de tous les rwandais. C'est pourquoi nous avons choisi les thèmes suivants pour nous aider à concrétiser nos propositions. Nous aborderons notamment les problèmes liés à :

- l'État de droit et les droits de l'Homme;
- La Constitution en tant que contrat de Société et les lois organiques et/ou spéciales qui en découleront telles que les droits des minorités, la nature et le rôle de l'armée et des services de Sécurité, la société Civile;
- la collaboration avec les autres organisations politiques, futurs partis politiques qui vont dominer la scène politique rwandaise.

Je voudrais inviter les membres du RDR à s'investir pleinement dans les débats qui vont nous occuper ces 3 jours, pour que les résultats attendus de vos discussions servent à la finalisation de notre projet de Société en cours d'élaboration. Ce projet sera débattu au niveau de chaque Section du RDR au cours de ces 2 années à venir, avant d'être soumis au prochain congrès pour approbation. C'est ce projet de Société qui sera soumis à la population rwandaise, lors de la prochaine campagne électorale, comme programme politique du RDR en tant que parti politique.

Les analyses effectuées au sein du RDR ont montré que la question des Réfugiés est étroitement liée à celle de la paix et de la sécurité. Or force est de constater que les rwandais, toutes les ethnies confondues, continuent à fuir la dictature qui s'est installée à Kigali. En plus du problème fondamental de la restauration de la démocratie pluraliste au Rwanda, le retour et la résolution définitive du problème des réfugiés reste une préoccupation d'actualité de notre combat. La question de réfugiés n'est pas d'ordre quantitatif, mais revêt plutôt un caractère particulier pour les dimensions politiques qu'elle incarne.

Les Réfugiés Rwandais veulent retourner au Rwanda pour y vivre en paix avec leurs compatriotes dans une société réconciliée. Rentrer pour jouir de tous les droits des citoyens. Rentrer pour retrouver leurs propriétés et leurs terres pour se mettre au travail et

participer à la reconstruction de leur pays. Il n'y aura jamais de paix durable tant que tous les rwandais ne pourront pas jouir de leurs droits humains, sociaux, politiques et économiques.

Pour retourner, les réfugiés rwandais ont besoin de garanties de sécurité et ont besoin d'être sûrs qu'ils ne seront pas traités comme des citoyens de second rang. Ils doivent obtenir des assurances de participation dans la vie économique, sociale et politique des rwandais, aussi bien de l'intérieur que ceux en exil, aujourd'hui exclus de la gouvernance du pays. Mais force est de constater que le gouvernement FPR ne peut pas donner ces garanties et ces assurances. Il n'a pas la crédibilité morale et la confiance nécessaire pour diriger le pays et réaliser les objectifs de la réconciliation nationale et de la reconstruction morale et physique. Il n'a ni base populaire, ni légitimité institutionnelle. C'est un pouvoir qui ne peut recourir qu'à la répression pour se maintenir.

Certains bailleurs de fonds veulent imposer au peuple rwandais ce pouvoir. Vouloir imposer un régime issu des armes, penser qu'une armée mono-ethnique peut gérer le pays en excluant une partie de la population, c'est montrer que l'on s'est trompé d'époque, de génération et de combat. Le Front Patriotique Rwandais, avec des appuis extérieurs, a gagné la guerre contre le peuple rwandais. Le Rassemblement pour le Retour des Réfugiés et la Démocratie au Rwanda va gagner la paix avec le peuple rwandais.

En effet, lors des négociations d'Arusha, auxquelles la Communauté Internationale était fortement représentée, avec une participation assidue de l'Allemagne et d'autres pays de l'Union Européenne, et dont l'accord constitue notre base fondamentale de référence juridique, les parties en conflit se sont accordées que la démocratie est fondée sur l'idée que toute souveraineté appartient au peuple et que la représentation populaire doit être le reflet authentique de la volonté des citoyens; que la société démocratique repose sur la séparation des pouvoirs législatif-exécutif-judiciaire et également sur le pluralisme qui est l'expression des libertés individuelles; que le multipartisme implique la légitimité de l'opposition. C'est pour cette raison que le RDR trouve inadmissible que le FPR s'érige en superviseur des autres partis politiques, se confonde avec les Institutions, impose les leaders et le règlement d'ordre intérieur aux autres partis, et nomme ou chasse les parlementaires et les magistrats en fonction de leur soumission et des services qu'ils rendent au FPR.

D'autre part, la légitimité d'un État démocratique ne peut se fonder que sur l'acceptation par ses citoyens des règles et des procédures visant à sélectionner leurs représentants sans contraintes, choisir leurs gouvernants et déterminer les politiques publiques

sans intimidation. L'absence de cette adhésion sociale constitue une imposture et ne peut qu'inéluctablement conduire à la violation des droits de l'homme; ce qui est le cas actuellement au Rwanda. La négation aux citoyens d'exercer effectivement leur premier droit d'adhérer librement aux partis politiques de leur choix et le refus de leur droit de participation au processus politique ne pourront que générer des protestations et des rébellions intérieures du Rwanda qui entraîneront toujours une répression barbare, des emprisonnements arbitraires des opposants et voire même leur assassinat.

Bien que le Rassemblement pour le Retour des Réfugiés et la Démocratie au Rwanda se soit résolument engagé sur la voie de la paix et des négociations, toutes les approches pacifiques que l'opposition a proposé dans le passé se sont heurtées à une fin de non recevoir de la part du régime de Kigali. Le FPR se contente toujours de diaboliser tous les opposants en les traitant d'Interahamwe ou de génocidaires, et continue à prétendre qu'il n'a pas d'opposition connue. Tel que l'avait conclu le Congrès extraordinaire du RDR tenu à Namur en Août 1997, les efforts diplomatiques ne sont plus suffisants car le régime dictatorial est resté sourd aux appels au dialogue et continue sa politique délibérée d'extermination d'une partie de la population et d'exclusion.

Dès lors, il est complètement justifié d'envisager tout autre moyen légitime d'arrêter l'extermination de la population et de la protéger, tel que le reconnaît la déclaration universelle des droits de l'homme notamment dans son préambule où il est spécifié que, je cite: *“Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme;...Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression...”* fin de citation. Il est donc temps d'apprécier, si le moment de s'engager sur d'autres voies est arrivé. Il appartient donc aujourd'hui au gouvernement FPR et à ses principaux bailleurs de fonds de prendre leurs responsabilités devant l'histoire.

Le RDR voudrait profiter de cette occasion pour souligner et signifier clairement que la révolte contre la tyrannie n'est pas une fin à elle-même, mais plutôt un moyen parmi tant d'autres pour atteindre des objectifs politiques précis. Les actions menées dans le cadre de cette révolte servent une cause politique et s'intègrent dans une démarche

politique globale, elles ne peuvent se concevoir que dans la logique politique définie dans la plate-forme du RDR et ne peuvent aller à l'encontre de ses principes, ni en contradiction avec ses stratégies.

Chers amis,  
Chers Compatriotes,

Depuis la guerre déclenchée par le FPR le 1<sup>er</sup> octobre 1990 jusqu'à ce jour, des crimes graves ont été commis dans le pays. Ces crimes ont atteint leur paroxysme en deux moments cruciaux : dans un premier temps, après l'assassinat du Président Juvénal Habyarimana du Rwanda et Cyprien Ntaryamira du Burundi, dans un deuxième temps durant la première campagne du FPR en RDC (ex-Zaire) après la destruction des camps des réfugiés au Kivu. La lourde responsabilité du FPR dans la genèse de ce drame rwandais peut expliquer mais pas justifier le génocide des tutsi, tout comme nous ne pouvons pas accepter qu'un génocide serve d'alibi pour en commettre un autre. C'est pourquoi le RDR réaffirme fermement sa condamnation du génocide commis contre les Tutsi et renouvelle sa condamnation ferme du génocide contre les Hutu qui est toujours en cours et que la Communauté internationale persiste à ignorer.

Le RDR s'est félicité de la mise en place du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR). Le TPIR doit rechercher la vérité sur le drame rwandais en vue d'aider la justice à établir les responsabilités et à punir les véritables coupables de tous les crimes commis contre le peuple rwandais, sans distinction de l'auteur ni de la victime. Tous les criminels, quelles que soient leurs fonctions ou leur appartenance ethnique, doivent être identifiés, pour répondre de leurs actes, chacun individuellement, devant ce Tribunal, seul cadre approprié pour juger les responsables de ces crimes.

C'est pourquoi le RDR demande encore une fois de plus que ce Tribunal puisse travailler en toute impartialité et indépendance, et que son mandat s'étende sur toute la période de la guerre, c'est à dire depuis Octobre 1990 jusqu'à date. Par ailleurs, l'assassinat du Président Juvénal Habyarimana est pour nous l'élément physique qui a déclenché le génocide de 1994. Il est indispensable que les circonstances de cet assassinat soient élucidées. Les rwandais ne comprennent pas comment le Tribunal Pénal International pour le Rwanda peut prétendre que cet assassinat n'entre pas dans son mandat. Ce tribunal ne sera jamais crédible tant qu'il continuera à éviter de faire la lumière sur cet assassinat et à ne pas poursuivre les crimes commis par les membres du FPR.

Chers amis,  
Chers compatriotes,

Les faiblesses que nous avons relevées lors de l'évaluation du RDR en tant que groupe de pression, nous ont amené à chercher les alliances avec d'autres organisations qui pouvaient constituer avec nous une masse critique pour dépasser certains blocages. Cette alliance se justifie par des avantages comparatifs supérieurs qui ont été appréciés par le Comité Exécutif. Ceci explique et justifie la raison d'être de l'UFDR. Nous exhortons tous les réfugiés où qu'ils se trouvent à oeuvrer pour leur unité et celle de tous les rwandais, à travers le dialogue et la concertation. C'est notre unité qui fera notre force.

S'il y a des améliorations à apporter pour un meilleur fonctionnement, une meilleure efficacité et des propositions concrètes d'un meilleur leadership, elles sont les bienvenues. Mais nous devons avancer et laisser chacun jouer son rôle où il peut mieux servir les intérêts du peuple rwandais. Nous ne sommes pas encore en phase de compétition, mais nous sommes dans la phase de complémentarité. Il est bien entendu clair que des négociations doivent se poursuivre avec nos alliés de l'Union pour définir la forme de coopération la plus appropriée à mettre en place (coalition ou fusion), de manière à ce que chaque partenaire se sente rassuré tant pour la phase actuelle que pour les phases ultérieures notamment celle de l'exercice effective du pouvoir.

D'autres organisations risquent de naître encore dans la diaspora rwandaise, et c'est tout à fait normal. Le RDR, nonobstant son statut d'aîné, n'a pas la prétention d'avoir l'exclusivité du monopole pour occuper seul la scène politique. Il reste attaché à la diversification d'opinions politiques qui est un préalable au multipartisme. Le RDR serait plutôt préoccupé par l'immobilisme des leaders d'opinion n'appartenant à aucune formation politique.

Le RDR reste ouvert à toute forme de collaboration qui consolide l'opposition au régime FPR, dans un cadre de synergie et de complémentarité d'actions. Néanmoins, le RDR ne peut accepter des alliances qui portent préjudice à son programme de long terme ou collaborer avec les organisations dont la plate-forme politique contient des contradictions dialectiques avec le contenu de sa plate-forme politique. Toute alliance exige d'abord l'élaboration d'une plate-forme minimale commune contenant les points faisant objet de cette alliance, mais l'adhésion à cette plate-forme minimale ne signifie pas le renoncement à sa propre identité. La collaboration exige d'abord la reconnaissance mutuelle de chaque entité politique.

Chers amis ,  
Chers compatriotes,

Comme j'ai eu l'occasion de l'évoquer, les actions s'intègrent dès à présent dans une logique de prise du pouvoir pour l'exercer dans un cadre de démocratie pluraliste. A cet effet, nous devons préparer nos leaders à l'exercice de leurs fonctions futures. Nous sommes décidés à promouvoir l'émergence du nouveau leadership et lui permettre de faire l'apprentissage dans l'esprit défini par notre plate-forme politique. Nous devons prouver que nous sommes capables de préparer la relève et d'assurer l'alternance. A cet effet, j'espère que l'appel que j'ai lancé aux jeunes le mois passé a été entendu, et que vous allez soutenir les candidatures

des jeunes qui veulent faire partie de notre Comité Exécutif, et pourquoi pas le diriger!

C'est sur ces mots que je voudrais terminer mon allocution en vous souhaitant plein succès dans vos travaux.

Je déclare solennellement le 3<sup>ème</sup> Congrès Ordinaire du RDR ouvert.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Bonn 17 Août 2000

\*\*\*\*\*

## **Résolutions du III<sup>ème</sup> Congrès ordinaire du Rassemblement pour le retour des Réfugiés et la Démocratie au**

Le Rassemblement pour le Retour des Réfugiés et la Démocratie au Rwanda (RDR) a tenu son troisième congrès ordinaire du 17 au 19 août 2000 à Bonn (RFA). Le Congrès a adopté les principales résolutions suivantes :

### **RESOLUTION N° I: ADOPTION DU PROGRAMME POLITIQUE DU RDR**

Le Troisième Congrès Ordinaire du RDR, réuni à Bonn du 17 au 19 août 2000 a adopté le Programme Politique du RDR, annexé aux présentes Résolutions.

### **RESOLUTION N° II : ELABORATION D'UN CONTRAT DE SOCIETE**

Le Troisième Congrès ordinaire du RDR a chargé le Comité Exécutif de mettre en place une Commission Institutionnelle devant se pencher dans les meilleurs délais sur l'élaboration des principes de base sur lesquels reposera un projet de Contrat de société avec le Peuple rwandais, contrat qui devra régir la période de transition avant la restauration d'une démocratie pluraliste au Rwanda. Ce contrat de société fera l'objet de discussions avec les autres alliés de l'opposition démocratique pour concrétiser la mise en place des Institutions de transition à base élargie qui permettront au Peuple de recouvrer sa souveraineté.

### **RESOLUTION N° III: ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DU RDR : ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DU RDR**

Le Congrès a élu Madame INGABIRE Victoire au poste de Président du RDR pour un mandat de deux ans. Le Congrès a élu Monsieur NYEMERA Emmanuel au poste de Vice-Président du RDR pour un mandat de deux ans.

### **RESOLUTION N° IV: COLLABORATION AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS POLITIQUES OPPOSEES AU REGIME DU FPR**

Le Troisième Congrès Ordinaire du RDR a renouvelé son engagement à coopérer avec les autres forces démocratiques luttant pour libérer le peuple rwandais de la dictature sanguinaire et belliqueuse du FPR. Le Comité exécutif a reçu à cet effet mandat de négocier avec les autres forces démocratiques, les modalités de leur coopération, sur des bases claires qui respectent l'indépendance du RDR ainsi que les principes contenus dans sa plate-forme politique. A ce sujet, le Congrès fait sienne la position du Comité exécutif du 28 Mai 2000 à Schallengenbach. Le Troisième Congrès a réaffirmé son appartenance à l'Union des Forces Démocratiques Rwandaises (UFDR) et fait siennes à ce sujet les résolutions du Comité Exécutif élargi tenu à Bodegraven en octobre 1999.

Le Congrès a pris bonne note de la recommandation du Premier Congrès de l'UFDR en ce qui concerne la fusion des organisations membres. Après évaluation de l'état de l'Union, le

troisième Congrès ordinaire du RDR demande à l'UFDR de sursoir à l'exécution de cette recommandation en attendant qu'une nouvelle évaluation démontre l'opportunité de cette forme de collaboration. Le Congrès demande que la formule de fonctionnement actuelle soit maintenue tout en lui apportant des améliorations nécessaires pour une meilleure efficacité.

En outre, le Troisième Congrès du RDR mandate le Comité exécutif pour réexaminer avec ses partenaires de la coalition, une redéfinition des domaines de compétence ainsi que la répartition des tâches qui préserve une certaine liberté d'expression aux organisations membres pour favoriser l'apprentissage de débat contradictoire dans un système de démocratie pluraliste.

#### **RESOLUTION N° V: POSITION DU RDR SUR LE GENOCIDE DU PEUPLE RWANDAIS ET SUR LE TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL SUR LE RWANDA**

Le Troisième Congrès Ordinaire du RDR a réaffirmé sa condamnation du génocide commis contre les tutsi en 1994. Il réaffirme également sa condamnation du génocide, toujours en cours, contre les hutu et lance un cri d'alarme à la Communauté Internationale et au Peuple Rwandais pour y mettre fin. Le RDR invite tous les Rwandais à honorer la mémoire de toutes les victimes sans exception et d'éviter d'exploiter à des fins politiques les malheurs qui ont endeuillé les familles, le Peuple Rwandais et l'Humanité toute entière. Le RDR renouvelle son soutien au Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR), mais demande toujours que son mandat soit révisé pour élargir sa compétence ainsi que la période couverte. Le TPIR doit également faire la lumière sur l'assassinat des Présidents Juvénal Habyarimana du Rwanda et Cyprien Ntaryamira du Burundi, assassinat qui a servi de détonateur du génocide de 1994. Il devrait utiliser à cet effet les éléments du rapport aux Nations Unies récemment révélé au public par les médias et qui implique Monsieur Paul Kagame et son armée dans cet assassinat.

Enfin, compte tenu des révélations de plus en plus

abondantes sur les responsabilités criminelles du FPR dans le drame rwandais, le TPIR doit prouver son indépendance et son impartialité en poursuivant également les criminels présumés se trouvant dans les rangs du FPR et de son armée.

#### **RESOLUTION N° VI : RESOLUTION DU CONFLIT RWANDAIS**

Le Troisième Congrès a rappelé que le conflit rwandais est essentiellement politique et que sa solution passera obligatoirement par des négociations politiques. Le RDR rappelle sa position sur le fait que les efforts de résolution du conflit armé exporté en République Démocratique du Congo par le régime du FPR n'aboutira à aucune solution durable si le conflit rwandais lui-même n'est pas résolu. Le RDR appuie par conséquent les initiatives en cours pour organiser une conférence internationale visant à trouver une solution globale pour une paix durable dans chacun des pays des Grands Lacs de l'Afrique Centrale. Pour atteindre l'objectif souhaité, cette Conférence devra permettre l'amorce des négociations entre les régimes en place et leurs oppositions respectives afin de trouver des solutions concrètes aux conflits qui endeuillent cette région depuis 10 ans.

#### **RESOLUTION N° VII: ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIVITES POUR LES DEUX PROCHAINES ANNEES**

Le troisième Congrès ordinaire du RDR a adopté son programme d'activités pour la période couvrant les deux prochaines années nous séparant du quatrième congrès ordinaire du RDR. Le Comité exécutif est mandaté pour prendre toutes les mesures nécessaires afin de réaliser ce programme.

Fait à BONN, le 19 août 2000

INGABIRE VICTOIRE  
Présidente du RDR

\*\*\*\*\*

---

## **Dictature à l'ougandaise : Élections sans partis politiques**

---

En s'inspirant du système «sans-partis» ougandais, le FPR a interdit toute activité politique aux autres partis politiques et les a rendu inefficaces à l'intérieur du pays depuis juillet 1994. Pour le

dirigeant ougandais, le Général Yoweri Museveni, la démocratie multipartite n'apporte que la division. Il affirme que dans les pays en voie de développement, les partis politiques divisent la

société sur base ethnique, tribale ou religieuse. Il permet l'existence des partis politiques, mais limite sévèrement leurs activités. Les partis politiques n'ont pas le droit de faire campagne, d'émettre les cartes de membres, de tenir des réunions, rencontres ou rassemblements publics, ou de soutenir des candidats dans des élections. Ces restrictions sévères sont justifiées par une sorte de paternalisme selon lequel les peuples africains sont politiquement immatures et devraient donc endurer des décennies de dictatures dirigées par une élite auto-proclamée éclairée qui prétend délivrer, à un moment inconnu, la liberté politique et sociale à des masses reconnaissantes. Cette idée est totalement fautive, dangereuse et n'a aucune raison d'être aujourd'hui. Elle justifie seulement la mise en place d'une dictature à parti unique au lieu de trouver les voies et moyens de contrôler les aspects négatifs, tel que le tribalisme, qui peuvent surgir avec le multipartisme. En effet, sur le continent Africain, le Botswana, le Sénégal, l'Afrique du Sud et l'Ile Maurice sont des démocraties multipartites.

Le RDR demande à tous les gouvernements démocratiques et à tous les personnes et organisations éprises de liberté de condamner le régime dictatorial de Kigali et de n'accorder aucune subvention pour les élections antidémocratiques organisées par le gouvernement du FPR et qui violent les droits des rwandais à la liberté d'association, de réunion pacifique, d'expression et de mouvement ainsi que le droit de participer au gouvernement, soit directement ou à travers les représentants élus librement tel que reconnus par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

Après l'interdiction des activités des autres partis politiques lorsqu'il a pris le pouvoir en juillet 1994, le FPR s'est engagé dans des tactiques destructrices et de division. Il a choisi quelques Hutus appartenant à ses factions sympathisantes dans les partis politiques muselés et les a nommés dans son gouvernement dictatorial, au parlement et dans la fonction publique. En faisant cela, le FPR pensait que ces quelques Hutus seraient aveuglement suivis par le peuple, et qu'ils lui permettraient ainsi de faire accepter son régime. Cependant, le peuple rwandais n'est pas dupe, il considère ces Hutus comme des serviteurs du gouvernement dictatorial qui ont choisi d'aider l'opresseur et ne les reconnaît pas comme ses représentants. Lorsque ces Hutus refusent de prêcher pour leur maître, ils sont révoqués, emprisonnés ou tués. C'est ce qui est arrivé à beaucoup d'entre eux comme Théoneste Lizinde, Pasteur Bizimungu, Alexis Kanyarengwe, etc. Incapable de gagner les cœurs de la population et les démissions successives et dénonciations

révélant chaque jour le mensonge derrière le soi-disant «gouvernement de l'unité nationale», le FPR est maintenant entrain d'organiser des élections antidémocratiques qu'il présente comme étant un processus de décentralisation et de démocratisation à la base. Cette manœuvre vise simplement à camoufler le déclin imminent du régime dictatorial du FPR.

Dans des élections tenues l'année dernière au niveau des cellules et des secteurs, seuls les sympathisants du régime pouvait se porter candidats. Cependant, selon le gouvernement, ils se présentaient seulement comme candidats indépendants, et non comme membres des partis politiques. Les électeurs n'avaient pas de programmes alternatifs parmi lesquels ils pouvaient choisir et voter. Le vote était obligatoire. Quadrillés par des forces militaires, la police et les milices du FPR armées jusqu'aux dents, les citoyens étaient forcés de se rendre au bureau de vote et obligés de s'aligner derrière un candidat, parmi ceux désignés par le gouvernement. Les candidats qui avaient plus de gens derrière eux étaient déclarés "élus selon le mérite et non selon leur appartenance politique ou ethnique". Dans les élections communales, seules 10.000 personnes élues l'année passée au niveau des cellules et des secteurs auront le droit de voter et d'élire parmi eux 154 bourgmestres dans une élection à bulletin secret; le suffrage sera indirect.

Tout le processus électoral est truqué. L'interdiction des activités des partis politiques doit être levée; la liberté politique doit être entièrement restaurée. Les citoyens doivent avoir le droit d'élire leurs dirigeants à tous les niveaux par des élections universelles, directes, libres, égales et à bulletins secrets. Tout le pouvoir doit appartenir au peuple. Tous les gouvernements démocratiques et toutes les personnes et organisations éprises de liberté doivent dénoncer et condamner les élections antidémocratiques organisées par le gouvernement dictatorial dirigé par le FPR au Rwanda et ne pas s'associer à l'opresseur du peuple rwandais et à la tyrannie dans notre patrie. Tous les tyrans, quel que soit leur couleur, leur ethnie, sont là aujourd'hui mais ils partiront. Les peuples, victimes de la tyrannie, vivent à jamais. Tous les systèmes tyranniques, quel que soit l'identité qu'ils revêtent, sont là aujourd'hui mais ils ne deviendront qu'un mauvais souvenir.

Emmanuel Nyemera  
Vice-Président du RDR

# L'impunité et la répression politique au Rwanda

Malgré la gravité de ses crimes largement attestée dans les différents rapports des commissions d'enquête de l'ONU et de plusieurs organisations de défense des droits de l'homme, le général Paul Kagame continue à être le chouchou de certains membres de la communauté internationale. Cela tient, selon toute vraisemblance, au fait que ces derniers se reprochent d'avoir été incapables de prévenir le génocide de 1994 ou parce qu'ils tirent profit des activités illicites que le régime de Kigali favorise au Rwanda et dans l'est de la République Démocratique du Congo.

Pourtant, l'on se rappellera que dans sa résolution N° 955 du 8 novembre 1994, le conseil de sécurité de l'ONU a créé un tribunal pénal international pour juger les auteurs des crimes commis au Rwanda par les deux camps en conflit armé, à savoir le gouvernement rwandais de l'époque et le Front Patriotique Rwandais (FPR) dirigé de main forte par le même général Paul Kagame. Aujourd'hui, force est de constater qu'aucun membre du FPR n'a été inculpé par le TIPIR. Cette impunité est interprétée par les criminels de Kigali comme étant un chèque en blanc leur permettant de se livrer à d'autres forfaits. Ainsi, c'est nanti de cette immunité tacite que le FPR a systématiquement massacré plus de 200000 réfugiés Hutu à l'Est de l'ex-Zaïre en 1996, un crime contre l'humanité présumé avoir constitué des actes de génocide. Ironiquement, les Nations Unies ont demandé dans la résolution du conseil de sécurité du 3 Juillet 1998 aux auteurs de se faire le procès. C'est ainsi que les principaux présumés se sont plutôt promus Président de la République (Gén. Paul Kagame) et Chef d'Etat-major de l'armée (Col. James Kabarebe). Cette résolution a par ailleurs servi d'encouragement au FPR qui a par la suite entamé la deuxième invasion du Congo en Août 1998. Plus de 1,7 million de victimes civiles congolaises viennent de perdre leur vie selon les estimations des organisations humanitaires dignes de foi.

Qui plus est, parallèlement à son invasion de la République Démocratique du Congo, le FPR a instauré un état policier au Rwanda où toute tentative de réclamer les droits fondamentaux et inaliénables comme la liberté et la justice est sévèrement réprimée. Les partis politiques n'existent plus que de noms et la démocratie ou encore mieux la dictature « sans partis » importée de l'Ouganda s'institutionnalise. Le simulacre d'élections dites démocratiques suit son cours de chemin sans que quiconque parmi les puissances de ce monde ne s'en inquiète. Au contraire, Kigali

continue de bénéficier de l'aide financière des pays que l'on croyait attachés aux valeurs démocratiques. Malgré les multiples appels de l'opposition démocratique, le Général Paul Kagame refuse toujours le dialogue qui, pourtant, est le seul moyen d'enclencher le processus de réconciliation entre Rwandais et de mettre fin aux souffrances du peuple rwandais.

Comment sortir de cette impunité? L'ONU et les autres organisations internationales et régionales doivent décréter un embargo sur la livraison d'armes au gouvernement de Paul Kagame et de geler toute coopération avec l'armée de Kagame dont il se sert pour perpétrer le génocide en Afrique centrale. De plus, toute aide au gouvernement rwandais doit être conditionnée à l'engagement de ce dernier à respecter pleinement les droits de l'homme et à entamer le dialogue avec l'opposition afin de promouvoir la paix et la démocratie au Rwanda et dans la région des Grands Lacs d'Afrique centrale.

Eric Bahemba  
Commissaire chargé de l'information

Amis lecteurs, contribuez à la publication de votre journal **FORUM RWANDAIS** en nous envoyant vos articles, avis et réactions. Pour connaître les dernières nouvelles sur le Rwanda et les pays des Grands Lacs africains, visitez notre site web **[www.rdrwanda.org](http://www.rdrwanda.org)**

# L'institution des tribunaux spécialisés « gacaca » au Rwanda

---

Traditionnellement, les tribunaux « gacaca » étaient volontairement utilisés par deux parties qui s'étaient mises d'accord sur la personne qui devait les aider à régler à l'amiable leur différend civil et à les réconcilier. Les « gacaca », que le gouvernement se propose d'instituer pour résoudre le problème du surpeuplement des prisons, sont des tribunaux imposés aux parties, dont les juges-présidents, sans mandat du peuple et sans formation juridique appropriée, auront le pouvoir d'entendre des causes criminelles très graves comme les crimes contre l'humanité et d'imposer des peines d'emprisonnement, n'ont rien de traditionnel et constituent plutôt une parodie de justice. L'établissement des tribunaux spécialisés « gacaca » constitue une violation flagrante des principes 2, 5 et 10 des Principes fondamentaux des Nations Unies sur l'indépendance du système judiciaire. En particulier, le principe 5 stipule que *« Toute personne a le droit de comparaître devant des cours ou des tribunaux ordinaires légalement institués. Les tribunaux qui n'utilisent pas des procédures juridiques dûment établies par le système judiciaire ne doivent pas être institués pour remplacer les tribunaux ordinaires »*. Les tribunaux « gacaca » du régime de Paul Kagame constituent aussi une atteinte aux droits des accusés à un procès équitable par un tribunal compétent, indépendant et impartial tel que le stipulent les articles 10 et 11 de la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que l'article 14 de la Convention internationale sur les libertés civiles et politiques.

Depuis la prise du pouvoir par le FPR en juillet 1994, les violations du principe de l'égalité devant la loi, de la présomption d'innocence, du droit à un procès équitable dans les meilleurs délais, du droit à une audience publique par un tribunal compétent et impartial sont devenues la règle générale au Rwanda. La surpopulation des prisons est due aux arrestations massives arbitraires et aux détentions illégales prolongées de citoyens dont la majorité sont des prisonniers politiques ou des gens dont les propriétés ont été illégalement saisies par les membres du FPR et ses sympathisants. À la fin de 1998, plus de 5 000 détenus étaient déjà morts dans les prisons gouvernementales et plus de 150 000 prisonniers croupissent encore dans ces prisons inhumaines. En novembre 1997, le ministre de la Justice a déclaré qu'il dépensait 10 millions de dollars par an pour entretenir ces prisons et a révélé au début de l'année 1998 que les mineurs, les vieillards souffrant de maladies incurables et les personnes sans aucun dossier judiciaire devraient

être libérés. Bien que la libération des citoyens arbitrairement arrêtés et détenus illégalement constituait un pas important dans la bonne direction, une campagne d'intimidation et de terreur orchestrée par IBUKA (Souviens-toi), a mis fin aux libérations projetées. Cédant aux pressions exercées par IBUKA, le gouvernement a nommé Jean de Dieu Mucyo, lui-même membre d'IBUKA, comme ministre de la Justice. Les tribunaux « gacaca » que son ministère veut mettre sur pied met tout le pouvoir entre les mains des accusateurs en vue de leur permettre de se rendre eux-mêmes justice.

En 1995, le régime dictatorial de Kagame a fait appel pour la première fois aux magistrats étrangers pour aider à remettre sur pied le système judiciaire et beaucoup de pays et d'ONG s'étaient engagés à fournir des magistrats compétents. Toutefois, le gouvernement a plus tard refusé toutes les offres d'assistance en la matière. Obligé de récompenser ses supporteurs par un grand nombre de verdicts de culpabilité, le régime de Paul Kagame a décidé de solliciter des financements bilatéraux pour la formation de ses sympathisants afin que ceux-ci puissent assumer différentes responsabilités dans le nouveau système judiciaire. En 1996, le parlement nommé par le gouvernement a assoupli des dispositions législatives qui exigeaient que les magistrats à la Cour d'appel aient un diplôme en droit. Le 28 septembre 1996, 20 juges de la Cour Suprême, 29 juges de la Cour d'appel et 200 procureurs et magistrats ont prêté serment après environ six mois de formation juridique seulement. La plupart des procès qui ont eu lieu au Rwanda ont duré très peu de temps, sans avocats de la défense, très peu de témoins appelés à la barre, sans contre-interrogatoire. Ces procès ont été caractérisés par des condamnations rapides par des juges incompétents sans formation appropriée ni connaissances en droit. Dans les tribunaux « gacaca », les procès seront encore plus iniques qu'ils ne le sont déjà dans les tribunaux ordinaires.

Considérant que le gouvernement dictatorial contrôlé par le FPR a constamment ignoré tous les appels au respect des droits et libertés des citoyens, tous les pays démocratiques, l'Organisation des Nations Unies, l'Union Européenne, l'Organisation de l'Unité Africaine, toutes les organisations des droits de l'homme et toutes les personnes éprises de liberté doivent user de leur influence et pouvoir pour libérer tous les prisonniers arbitrairement arrêtés et illégalement détenus pendant des années dans les prisons du régime dictatorial mis en place

par le Front Patriotique Rwandais et qui ressemblent aux prisons du régime NAZI. Il ne peut y avoir de vraie paix au Rwanda sans justice et il ne peut y avoir de vraie justice sans l'instauration d'institutions démocratiques favorisant une culture

du respect des droits fondamentaux de la personne humaine.

Emmanuel Nyemera  
Vice-Président du RDR

\*\*\*\*\*

## **Les Burundi ont signé eux aussi les accords de paix à Arusha**

---

Le 28 août 2000, les protagonistes burundais signaient les accords à Arusha pour mettre fin à la souffrance du peuple burundais. Une souffrance si profonde et ancienne qui caractérise principalement les Hutu du Burundi pour elle fait partie de presque tous les instants de sa vie. Si les gens qui ont signé ces accords étaient tous honnêtes, la population pourrait se reposer et cesser de vivre toujours dans l'angoisse. Dans le paragraphe traitant les causes et les responsables de cette tragédie, ont été identifiés comme responsables et acteurs de l'insécurité et de la violence : (1) certains pays et organisations étrangères, politiques ou autres, et certains lobbies étrangers ; (2) des individus et des groupes ainsi que des organisations, institutions, partis et mouvements politiques nationaux et étrangers qui ont conçu, aidé, toléré, encouragé, incité et pratiqué aussi bien la division que la violence, et les méthodes brutales d'accès et de maintien au pouvoir ; (3) des responsables politiques, administratifs et religieux ainsi que des cadres techniques qui ont contribué à perpétrer le génocide ; (4) les personnes responsables des actes de violence commis pendant les troubles de 1965 à 1969, de 1972, de 1988, de 1991 et de 1993 à ce jour; (5) les membres de l'appareil judiciaire qui ont favorisé et continuent de favoriser l'impunité et la partialité par la corruption, l'intimidation et la manipulation; (6) les instruments du pouvoir d'Etat chargés d'assurer la protection de la population qui ont failli à leur mission, en particulier les éléments des corps de défense et de sécurité coupables de bavures et d'exactions contre des populations

innocentes; (7) les éléments qui pratiquent le génocide et leurs alliés.

En supposant que ces facteurs ont été énumérés selon leur portée de gravité, on a droit de penser qu'en mettant les pays et organisations étrangers à la première place les négociateurs burundais n'ont pas voulu placer au premier plan la responsabilité de leurs compatriotes dans le drame qui secoue leur pays depuis des années. Et si c'était vrai que le facteur qui vient le premier est dû à l'ingérence de certains pays et organisations étrangères, politiques ou autres, et certains lobbies étrangers, il y a lieu de se demander comment l'accord sera mis en application alors que ces pays, rongés eux-mêmes par le syndrome burundais, vont toujours défendre certainement leurs intérêts. On se rappelle qu'un groupe des partis extrémistes Tutsis ont d'abord refusé de signer l'accord malgré l'insistance du médiateur et de la communauté internationale. Leur entêtement est à chercher plutôt dans les appuis qu'ils bénéficient dans les pays voisins. Il apparaît clairement que le travail à faire reste immense, l'histoire nous apprend que, l'esprit seul ne peut rien contre l'épée, mais plutôt que l'esprit uni à l'épée est le vainqueur éternel de l'épée tirée d'elle-même. Ce ne sont pas les exclus de la société burundaise qui diraient le contraire.

Daniel Toto

\*\*\*\*\*

## **PRINCIPES DE BASE DU RDR**

---

*Cette déclaration signée par le premier Président du RDR en 1997 reste d'actualité et constitue une base solide pour la politique actuelle du Rassemblement pour le retour des réfugiés et la Démocratie au Rwanda.*

*La rédaction*

**Déclaration du 1<sup>er</sup> Congrès du RDR tenu à Namur du 15 au 17 août 1997**

Le RDR est une organisation politique qui lutte pour un Etat de Droit, la Justice, la Démocratie, les Valeurs Républicaines et la Vérité sur le Drame Rwandais comme base de véritable réconciliation,

de paix et de développement durables.

Nous réitérons notre attachement à un Etat de Droit, géré sans aucune forme d'exclusion, basé sur la liberté, la justice et la paix, respectant la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

Le RDR réaffirme sa condamnation du génocide commis contre les Tutsi. Il renouvelle sa condamnation du génocide, toujours en cours, contre les Hutu.

Quelles que soient leurs fonctions ou leur appartenance ethnique, les auteurs de crimes de génocide, de crimes contre la paix, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et d'autres violations des droits de l'homme, commis ou en cours, doivent être identifiés, pour répondre de leurs actes, chacun individuellement, devant le Tribunal Pénal International pour le Rwanda, seul cadre approprié pour juger les responsables de ces crimes.

Nous demandons que le mandat de ce tribunal soit révisé pour élargir sa compétence et la période couverte.

Nous invitons tous les Rwandais à honorer la mémoire de toutes les victimes sans exception et à éviter d'exploiter à des fins politiques, les malheurs qui endeuillé les familles, le Peuple Rwandais et l'humanité toute entière.

Nous réitérons la demande à la Communauté Internationale

- de condamner fermement le génocide commis par le FPR contre les Hutu et de faire le nécessaire pour l'arrêter.
- d'assumer ses responsabilités notamment pour

qualifier les crimes commis lors de l'extermination des réfugiés dans l'ex-zaire, et en poursuivre les auteurs devant la justice internationale.

- de garantir la sécurité et de répondre des réfugiés qui ont été déportés au Rwanda où beaucoup d'entre eux sont exécutés sans autre forme de procès.

- de faire respecter les conventions internationales, spécialement la Convention de Genève de 1951 sur les réfugiés, pour rétablir le droit d'asile, de protection, d'assistance et de non refoulement, pour les réfugiés rwandais qui sont toujours persécutés et refoulés vers le Rwanda.

Nous réaffirmons que le conflit rwandais est de nature politique et que sa solution est absolument politique. Nous restons attaché au dialogue et à la négociation comme meilleurs moyens de résoudre ce conflit.

Néanmoins, nous constatons que les efforts diplomatiques et diplomatiques ne sont pas suffisants car le régime dictatorial reste sourd aux appels au dialogue et continue sa politique délibérée d'extermination d'une partie de la population et d'exclusion. Dès lors, il est complètement justifié d'envisager tout autre moyen légitime d'arrêter l'extermination de la population et de la protéger.

Nous invitons les membres du RDR et les autres démocrates rwandais à se mobiliser et à s'investir pour mettre fin au calvaire du Peuple Rwandais et pour mettre en place un Gouvernement de Large Consensus National légitime, démocratique et respectueux de la vie humaine, en remplacement du régime dictatorial-FPR.

François Nzabahimana  
Président du RDR

## ABONNEMENTS

### 12 numéros :

*Europe* : FBE 500 OU FF 85 OU DM 25 OU USD 15

*Amérique*(USA- Canada) : USD 50 ;

**Rwanda, Tanzanie, Burundi, RDC, Kenya, Ouganda:** USD 45

### Abonnement de soutien :

FBE 5000 ou FF 850 ou DM 250 ou USD 150 ;

### Prix au Numéro :

50 FBE ou 8,5 FF ou DM 2,5 ou USD 1,5

### Paiement et abonnement :

*S'adresser au Comité de Section du RDR dans votre pays de résidence, demander information à RDR-information à l'adresse E-Mail : [info@rdrwanda.org](mailto:info@rdrwanda.org)*